

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 MARS 2012
19 Heures**

PRESENTS : Laurent HOULLIER, Marie-Lise BOURGHELLE, Marc DELECLUSE, Michel BIROT, Jean BILLON, Maria PRUVOST; Roméo VESPA, Lucien VASSEUR; Nicolas POPOWSKI ; Jean Yves GOSSART ; Sylvie DEMORY ; Daniel MIO; Ginette PLONKA ; Malika KOMASA

ABSENTS: NEANT

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mr Nicolas POPOWSKI est nommé secrétaire de séance

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :

I/HARMONIE MUNICIPALE :

II/RACHAT DES DEUX VEHICULES COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune avait signé un contrat de location pour les deux véhicules Communaux en début d'année 2010. Il explique à l'assemblée qu'aujourd'hui, il serait judicieux de racheter ces véhicules pour faire une économie en Fonctionnement d'environ 15000€/an. Le coût du rachat s'élèverait à 45000€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord.

III/VALORISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu des informations de la part de l'ADEME ayant pour objet « INFO: Rénovation éclairage public: soutien financier de l'ADEME ». Il faut donc se positionner dès maintenant. En effet, comme indiqué dans la plaquette « l'éclairage public nous coûte cher ? L'ADEME peut-nous aider à réduire nos consommations », les directions régionales attendent dès à présent les dossiers des communes.

Pour cela, nous devons adresser au directeur régional de l'ADEME un courrier de positionnement en indiquant notamment les éléments suivant :

- Que notre commune est inscrite dans la démarche du Plan Climat du Grand Douaisis et participe pleinement à sa mise en œuvre sur le territoire
- Que notre commune est engagée dans une politique globale et durable de gestion de son patrimoine aussi bien au niveau du bâti que de son l'éclairage public
- Que notre commune possède moins de 2 000 habitants
- Que notre commune, dans une politique de gestion durable de son d'éclairage public souhaite rénover en priorité les luminaires de type « boule » pourvus de lampes à vapeur.
- Que notre opération de rénovation de l'éclairage public vise un objectif minimum de division par 2 des consommations sur la partie rénovée
- Par conséquent, notre commune sollicite l'aide de l'ADEME pour un diagnostic de l'éclairage public et/ou (selon le cas, la situation en termes de rénovation de l'éclairage public) des travaux de rénovation de notre éclairage public.

En vue d'appuyer notre demande, nous pouvons fournir les différentes études réalisées sur l'éclairage public (schéma directeur d'éclairage public, diagnostic éclairage public...) à joindre dans leur courrier.

Rappel : L'aide apportée par l'ADEME est une subvention au maître d'ouvrage de l'opération de rénovation de l'éclairage public, **sélectionné après examens des caractéristiques techniques du projet**. Par ailleurs, **un diagnostic de l'éclairage public** de la commune doit **préalablement être effectué selon un cahier des charges ADEME** pour se fixer le périmètre des travaux et les objectifs de réduction de consommations.

Après avoir entendu l'exposé, Le conseil Municipal donne son accord **à l'unanimité** pour une demande auprès de l'ADEME

III/FISCALITE LOCALE

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de ne pas toucher cette année encore aux taux des divers impôts Communaux. (Taxe d'habitation- Taxe Foncière – Taxe Foncière non bâtie). Par contre, suite au passage du géomètre du cadastre sur la Commune de Rieulay, une remise à jour des valeurs locatives a été effectuée pour 2012.

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** de ne pas toucher et ne pas augmenter les taux des impôts locaux Communaux.

IV/SERVICES A LA POPULATION

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de décider de maintenir les tarifs en vigueur pour tous les services à la Population, sans augmentation pour 2012. Celui-ci décide **à l'unanimité** de ne pas augmenter les tarifs des services à la Population.

V/VENTE DE PATRIMOINE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en vente du patrimoine qui coûte cher en entretien à la Municipalité. Les Ateliers Municipaux, ainsi le bâtiment « FITFORM » sera mis en vente. Une autre proposition est également faite pour la vente du Local « Marché Paysan » qui pourrait être racheté par les locataires actuels (environ 100.000€). Il propose également le rachat des Véhicules Communaux (45000€) qui coûtent cher en Fonctionnement chaque année. En investissement, il serait possible de prévoir la rénovation de l'éclairage Public, grâce une aide Possible de l'ADEME ainsi que de l'aide du F.D.S.T (Conseil Général). Le Conseil Municipal donne un avis favorable **à l'unanimité** à ces propositions.

VI/DIVERS

Après avoir pris contact avec le Conseil Général concernant l'abri bus qui se trouve près de l'église, il y aurait possibilité de le transférer en face côté parking ou il serait plus utile. Pour effectuer ce déplacement, le Conseil Général responsable des Arrêts bus

Toutes les Décisions ont été prises et acceptées à l'Unanimité des membres présents.